



Nos réf. : Etudes/eg.vw.sm.sa/22.40
Dossier suivi par :
Solène Mathé
☎ 04.66.87.99.22
s.mathe@gard.cci.fr

Monsieur Jean-Luc Chailan
Maire de Caveirac
Hôtel de Ville
Place du Château
30820 Caveirac

Nîmes, le 19 décembre 2022

Objet :
Modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Caveirac

Monsieur le Maire,

Nous faisons suite à votre correspondance du 06 décembre 2022 concernant la modification de droit commun n°1 du PLU de la commune de Caveirac.

Nous accusons réception de l'ensemble des documents et nous vous en remercions.

Nous notons que les modifications envisagées concernent l'ouverture à l'urbanisation de la zone IAU nommée « La Grande Olivette » à l'est de la commune. Ces parcelles recevront des logements et leurs accès, ainsi qu'un bassin de rétention.

Nous constatons aussi que la deuxième modification vise à l'intégration de la parcelle AP82 à la Zone UA. Cette parcelle abrite les locaux des services techniques et de la police municipale, locaux aujourd'hui vétustes. Le projet consiste à la démolition pour la création d'un ensemble recevant des logements locatifs et les nouveaux locaux de la police municipale en rez-de-chaussée.

Ainsi, la Chambre de Commerce et d'Industrie est favorable à la modification simplifiée n°1 du PLU de Caveirac.

Nous sommes satisfaits des modifications apportées au PLU, et sommes convaincus de leurs impacts futurs en faveur du développement de la commune.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Bien à vous

Éric Giraudier
Président